



COMPTE RENDU CA DU 21 avril 2020

CA tenu en visioconférence

Présents : O. Peyrat, P. Cosentino, M. Faugères, F. Bosc, A. Dalphinnet, F. Sarter, C. Meurey, N. Bouillot, D. Mayer Colette Dehondt, Stéphane Paban

excusé (e)

B. Mornet, D. Besson

Remarque : absence de feuille d'émargement du fait que cette réunion s'est tenue en visioconférence BlueJeans pendant le confinement.

ORDRE DU JOUR

- Point sur la situation financière
- Point de situation et du sujet le plus important du moment relatif à la rémunération de certains intervenants

I – Point sur la situation financière.

Le CLAS a communiqué à l'APEM cette information :

« la subvention de 50 % d'avance réglementaires a été versée aux associations, afin de leur permettre de faire face aux dépenses relatives aux frais déjà engagés pour des activités ayant dû être annulées. Il conviendra de porter leur attention sur l'incertitude du montant du solde versé en fin d'année qui ne pourra vraisemblablement pas être à la hauteur de 50 % compte tenu du contexte budgétaire et des efforts qui seront demandés à chacun ».

À ce sujet Catherine Meurey informe le bureau que les trois salariés de notre association ont été et seront payés normalement. Nous n'avons pas de possibilité de recours aux mesures gouvernementales.

Il en va différemment pour les prestataires pour lesquels nous avons moins de visibilité et où une gestion plus individuelle va s'appliquer.

Olivier Peyrat fait remarquer qu'il ne faut pas mettre en péril l'association, mais que des solutions existent, faire des cours à distance lorsque c'est possible. On peut demander aux adhérents de chaque section ayant à rémunérer des intervenants, d'avoir un geste de solidarité pour les rémunérer, que les cours soient assurés ou pas.

Alice Dalphinnet précise que le théâtre d'improvisation assure les cours à distance et que les adhérents du théâtre classique ont décidé de continuer à assurer la rémunération de leur professeur.

Pour permettre aux adhérents qui le souhaitent de cotiser, un mode opératoire est défini pour la mise en place du virement vers l'APEM. Les informations minimales nécessaires sont le nom de la section (et éventuellement des cours lorsqu'il y en a une déclinaison comme pour la danse), le mois/trimestre/semestre concerné et le nom de la ou du cotisant (pouvant être différent du titulaire du compte d'où provient le virement). L'adhérent devra avertir le responsable de section une fois le virement effectué.



Une communication va être adressée aux responsables de section afin de les informer de ces dispositifs.

II - questions diverses :

- Aurélie Rostomov, ne pourra pas revenir sur le site avant plusieurs semaines, elle continue de travailler à distance autant que possible.
- Un communiqué d'information de l'association durant la crise COVID 19 sera faite aux adhérents. Le message sera envoyé depuis le logiciel galette.
- Olivier Peyrat signale que les commissions thématiques peuvent continuer de se tenir pendant le confinement via Bluejeans par exemple.
- Philippe Cosentino signale qu'il pourrait y avoir un intérêt à faire jouer la concurrence concernant la compagnie d'assurance. L'association dispose d'une assurance souscrite auprès de la MAIF depuis de très nombreuses années (sans doute depuis la création de l'association). Olivier Peyrat fait remarquer que sans changer forcément de compagnie, il peut y avoir un intérêt à rediscuter le contrat en faisant jouer la concurrence.

La secrétaire
Françoise Bosc

Olivier Peyrat
Président de l'APEM
Association des Personnels
de Météo France
~~APEM~~
42, avenue de Corneille
31052 TOULOUSE Cedex